

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 6 FÉVRIER 2016

## RADICALISATION... ...LES LIMITES DU SECRET

DR JEAN-MARIE FAROUDJA

PRÉSIDENT DE LA SECTION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS  
Conseil National de l'Ordre



---

**« JE TAIRAI LES SECRETS  
QUI ME SERONT CONFIÉS »**

HIPPOCRATE

---

# INTRODUCTION

## LE PROBLÈME SOULEVÉ...

- Idem affaire du Pilote de la Germanwings....

## LA RADICALISATION

- Le distinguo fondamentalisme, radicalisation
- Prévenir les amalgames



# RADICALISATION...

## DÉFINITION

### 3 CARACTÉRISTIQUES CUMULATIVES :

1. Processus progressif ;
2. Adhésion à une idéologie extrémiste ;
3. Adoption de la violence.

Un faisceau d'indicateurs.



# DES QUESTIONS...

CELLES DES MÉDECINS

CELLES DES FAMILLES

LE RÔLE DU MÉDECIN

- Le confident ;
- Le soignant ;
- Le citoyen.



# LES TEXTES EN VIGUEUR...

## CODE PÉNAL, CODE DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE, CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

### CODE PÉNAL :

- 226-13 et 14 sur le secret et dérogations ;
- Omission de porter secours 223-6 ;
- Acte nécessaire à la sauvegarde 122-7...(état de nécessité).

### CODE DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE :

- L'article 4 (R.4127-4), L.1110-4...;
- Les dérogations légales (le médecin doit...);
- Les permissions de la loi (le médecin peut...).



# LE DILEMME... *DIRE OU NE PAS DIRE...*?

## LA RÉFLEXION ORDINALE

Enrichie de la formation sur la prévention de la radicalisation (ministère de l'intérieur)

Participation à la réflexion des pouvoirs publics (ministère de la santé)



# LES PRÉCONISATIONS DE L'ORDRE

- Note d'information ;
- Kit de formation ;
- Fiches spécifiques ;
- Diffusion.





# DES SITUATIONS DIVERSES...

## CONFIDENCE INFORMATION D'UN PATIENT AU SUJET D'UN TIERS

- numéro vert du Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR).

## PATIENT MINEUR EN VOIE DE RADICALISATION OU RADICALISÉ

- Protection des mineurs, CRIP.

## PATIENT MAJEUR EN VOIE DE RADICALISATION OU RADICALISÉ

- Pathologie psychiatrique ou pas ?
- Secret médical.



# DÉROGATIONS...?

Peut-on s'affranchir ou pas de ses obligations déontologiques ?

Faut-il de nouvelles dérogations légales au secret ?

- Les dangers possibles...

Attitude individuelle et responsable

- Agir en conscience et en répondre devant les juridictions éventuellement saisies
  - Pénales
  - Disciplinaires



# CONCLUSION

- Préserver le principe du secret ;
- Ne pas créer de nouvelles dérogations légales au secret ;
- Cas de conscience ;
- Responsabilité individuelle.



# DÉBAT.....

Je vous remercie.....

